

Pôle « Développement et Organisation Professionnels »

→ AIDE AU POSITIONNEMENT ET À LA RECEVABILITÉ (VAE)

Publics concernés :

► Assistants Maternels et Salariés du Particulier Employeur (garde d'enfant, employé familial, assistant de vie dépendance).

Équipements / Accès / Accessibilité :

- Salle de formation ou bureau
- Accessibilité PMR partielle ou totale
- Adaptations pédagogiques individuelles possibles
- Une fiche accès/accessibilité sera jointe à la convocation

Profil(s) Formateur(s) :

Lydia VERDEL, Accompagnante VAE

Réussite & Satisfaction :

- Premiers accompagnements en 2021 pour 2 personnes

Satisfaction 2021 /10

★ **10,0**

Profil et pré-requis :

Pré-requis : avoir une expérience professionnelle et ou bénévole significative en lien avec la certification visée.

Objectifs de la Formation / Aptitudes et compétences :

► Action de validation des acquis de l'expérience

Être en mesure de présenter un dossier de demande de recevabilité complet en vue de la validation de ses acquis de l'expérience et il pourra se positionner sur l'un des trois parcours VAE, en fonction de son niveau en français.

Contenus et durée de la Formation :

► 4 heures

- Information individuelle ou collective sur la VAE 1h
- Aide à la constitution du dossier de recevabilité (présentation du CERFA et annexes, conseils pour la rédaction, vérification des pièces administratives) 1h½
- Tests en français ½ h
- Correction des tests en français ½ h
- Entretien de positionnement langagier

Méthodes mobilisées & Modalités d'évaluation :

- Accompagnement individualisé
- Présentations Powerpoint
- Supports de formation remis aux stagiaires: dossier de recevabilité.

- Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.

- Procédure d'évaluation : questionnaire préformation pour évaluer les besoins et le positionnement et questionnaire de satisfaction en fin de formation.

- Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation (si assistant maternel ou SPE) et attestation de formation.

Modalités d'inscription & Tarifs :

Un dossier d'inscription est à remplir au plus tard 10 jours avant le premier jour de la formation.

- Formation hors quota, prise en charge avec le plan de développement pour les salariés du particulier employeur et les assistants maternels.